

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.032

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **TEMPETE DU 27 DECEMBRE 1999 - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LE NETTOYAGE DES PLAGES**

VOTE : UNANIMITE

A l'occasion de la tempête du 27 décembre 1999, les plages de ROYAN ont été encombrées par de nombreux déchets ce qui a contraint notre collectivité à procéder au nettoyage complet de ses rivages.

Or, l'Agence de l'Adour-Garonne a fait savoir qu'elle pourrait être en mesure d'apporter une aide aux collectivités locales dans le cadre des opérations de nettoyage de leurs plages après tempête.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Agence de Bassin Adour-Garonne pour le nettoyage des plages de la Ville de ROYAN. Le montant de la prestation effectuée s'élève à 102 470,00 Frs étant précisé que les volumes évacués après la tempête sont de l'ordre de 840 m3.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre de l'opération de nettoyage des plages de ROYAN après la tempête du 27 décembre 1999.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS